

Forum de la Chambre des mines

Pullman Kinshasa, 18 - 20 octobre 2022

Thème : « L'activité minière en RDC et ses défis : évaluation du Code Minier Révisé de 2018 »

COMMISSION ENERGIE, TRANSPORT ET LOGISTIQUE

N°	PROBLEMATIQUE	ETAT DE LIEUX	PISTES DE SOLUTION	INSTITUTION / AUTORITE A IMPLIQUER
ENERGIE				
1	Insuffisances dans la fourniture de l'énergie électrique en quantité et en qualité pour couvrir la demande énergétique croissante des sociétés minières	<p>La conversion des minerais en produits marchands exige l'énergie électrique sans laquelle les usines de traitements métallurgiques ne peuvent fonctionner.</p> <p>Le déficit énergétique actuel est le résultat du retard accumulé dans la construction de nouvelles unités de production sur le plan national.</p> <p>A titre historique, pour illustrer ce qui précède :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réseau Ouest <p>35 ans se sont écoulés entre la mise en service du dernier groupe de la centrale hydroélectrique INGA II (1982) et la mise en service du premier groupe de la centrale de ZONGO II (2017).</p>	<p>1. Court terme</p> <p>Réhabiliter les centrales hydroélectriques existantes à travers des Partenariats Public Privé dans lesquels l'investisseur minier injecte des capitaux dans les travaux de réhabilitation avec remboursement basé sur une réduction sur les factures mensuelles de consommation de l'énergie électrique à</p>	<p>Gouvernement SNEL Sociétés minières</p>

		<p>- Réseau Sud</p> <p>65 ans se sont écoulés entre la mise en service de la centrale hydroélectrique de Nseke (1955) et la mise en service de la centrale hydroélectrique de Busanga (2021) sur la cascade de la rivière Lualaba.</p> <p>Un tel retard ne peut être résorbé à court terme.</p> <p>Le déficit en énergie électrique des miniers est estimé à 700 MW.</p> <p>La Loi n° 02/07 du 11 juillet 2002 portant Code Minier avait redonné la confiance aux investisseurs du secteur minier pour revenir au pays.</p> <p>Le constat du déficit en fourniture de l'énergie électrique dû essentiellement à la vétusté des centrales hydroélectriques et des réseaux électriques associés a été fait.</p> <p>La SNEL chargée du service public n'étant pas en mesure de lever des fonds pour remettre à niveau ses centrales hydroélectriques et les réseaux électriques associés, des solutions alternatives devraient être trouvées à court, moyen et long termes.</p>	<p>la maturité des projets.</p> <p>Recourir à l'importation de l'énergie électrique auprès de pays membres du Pool énergétique de l'Afrique Australe (SAPP : Southern African Power Pool) ou des pays voisins sans rendre le pays dépendant de ses voisins.</p> <p>2. Moyen terme</p> <p>Augmenter la capacité locale de production de l'énergie électrique par des investissements publics et/ou privés des producteurs indépendants utilisant les centrales hydroélectriques, solaires et autres,</p>	<p>Secteur privé</p> <p>Producteurs indépendants</p>
--	--	--	---	--

		<p>A la suite de libéralisation du secteur de l'électricité en 2014, les opérateurs économiques privés développent des projets énergétiques pour combler le gap.</p> <p>Le cumul des projets privés peut injecter près de 1 300 MW dans le réseau d'ici 2026 - 2027.</p> <p>Parmi les projets en cours de développement, il y a KIPAY sur Sombwe au Lualaba (166 MW de production en hydroélectricité attendue en 2025 et 48 MW de production en solaire attendue au 1^{er} trimestre 2023) ; TEMBO POWER (70 MW en hydroélectricité sur Lubudi et 50 MW en solaire) ; GREAT LAKES ENERGY (1 000 MW avec une production de 300 MW en hydroélectricité à Kinsuka dans la Ville de Kinshasa).</p>	<p>ayant accès au réseau de transport (IPP).</p> <p>Que les sociétés minières, en tant que grands consommateurs de l'énergie, accompagnent les initiatives des producteurs indépendants en signant les accords et contrats d'achat d'énergie.</p> <p>Associer le modèle économique au social en passant par les compteurs des producteurs indépendants pour desservir les communautés riveraines en énergie électrique contre un prix.</p> <p>3. Long terme</p>	<p>Producteurs indépendants Sociétés minières</p> <p>Sociétés minières Producteurs indépendants</p> <p>Ministère RHE</p>
--	--	---	---	--

			<p>Inviter le Gouvernement à s'impliquer dans la matérialisation de grands projets de production d'énergie électrique tels que le Grand INGA et des réseaux de transport associés afin de satisfaire les besoins de l'industrie locale et rendre le pays un exportateur.</p> <p>Adopter une approche intégratrice et globalisante basée sur un plan directeur du développement du secteur énergétique.</p> <p>Parmi les mesures incitatives à l'investissement dans le secteur, la Chambre des Mines à travers la FEC demande au Gouvernement de renouveler pour une</p>	<p>Ministère RHE</p> <p>Premier Ministre</p>
--	--	--	--	--

			durée minimum de 5 ans le Décret n° 18/054 du 27 décembre 2018 fixant les dispositions pratiques portant mesures d'allègements fiscaux et douaniers applicable à la production, à l'importation et l'exportation de l'énergie électrique qui expire le 26 décembre 2022.	
2	Stabilité du réseau où sera injectée l'énergie provenant de nouvelles centrales.	La mauvaise qualité du réseau électrique conduit à des interruptions de fourniture de l'énergie électrique.	Adopter une approche globale mettant autour de la table les clients miniers et la SNEL pour une réhabilitation pouvant sécuriser tous les clients connectés au réseau.	SNEL Sociétés minières
3	Organiser lors de la Conférence nationale sur l'énergie de la FEC qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2022 à Kinshasa, un panel pour discuter des questions du réseau et de transport de l'énergie dans une approche globale notamment avec la séparation des opérations de production, transport et distribution avec les parties prenantes (Ministère RHE - ARE - SNEL - UCM - Opérateurs miniers - producteurs indépendants) en vue de trouver les solutions concertées.			
4	Améliorer le climat des affaires dans le secteur en supprimant les taxes redondantes et annulant les contrôles intempestifs initiés par les services de l'Etat qui plombent et retardent le développement du secteur.			

TRANSPORT ET LOGISTIQUE					
5	5.1	Transport des produits miniers marchands par routes vers l'exportation ;	Le nombre croissant de camions qui passent sur les routes prouve que ce moyen de transport atteindra bientôt ses limites et que le recours aux chemins de fer constitue une alternative.	Diversifier les moyens de transport et logistique en recourant aux routes et chemins de fer.	Gouvernement Provinces SNCC
	5.2.	Routes d'accès aux sites de développement des nouvelles centrales hydroélectriques		Promouvoir la production de l'énergie électrique au Nord vers Kisangani où il y a réserves de fer dans la production de l'acier pour la construction des chemins de fer et autres matières métalliques.	Gouvernement Provinces Secteur privé